

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1839

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage public sur une parcelle de terrain située 32 rue Madier de Montjau, au profit de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1839**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage public sur une parcelle de terrain située 32 rue Madier de Montjau, au profit de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole a été sollicitée par la société Opérateur national de vente afin d'instaurer, sur une partie du terrain d'assiette de la résidence Carnot à Saint-Fons, déjà aménagé en nature de trottoir et à usage du public, une servitude de passage public au profit de la Métropole. En effet, l'emprise aménagée en trottoir ne peut être acquise par la Métropole et incorporée au domaine public en raison de l'importance du surplomb des balcons de la résidence, non conforme au règlement de voirie.

II - Désignation du bien

Afin de régulariser la situation, la société Opérateur national de vente concède, à titre de servitude de passage réelle et perpétuelle, au profit de la Métropole (fonds dominant), une servitude de passage sur la parcelle lui appartenant, cadastrée AE 575 (fonds servant) et située 32 rue Madier de Montjau à Saint-Fons.

III - Conditions de la servitude

Aux termes du projet d'acte, la société Opérateur national de vente, ou toute autre société qui lui sera substituée, consent à l'institution de cette servitude à titre gratuit.

L'entretien, la réparation et la gestion du trottoir, nécessaires aux conditions de mise en œuvre de la servitude, seront assurés par la Métropole.

Tous les frais inhérents à cette servitude seront à la charge de ladite société ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'institution, à titre gratuit, au profit de la Métropole (fonds dominant), d'une servitude de passage public sur la parcelle AE 575 (fonds servant) située 32 rue Madier de Montjau à Saint-Fons et appartenant à la société Opérateur national de vente ou à toute autre société qui lui sera substituée, dans le cadre de la constitution de ladite servitude,

b) - le projet d'acte à intervenir entre la Métropole et la société Opérateur national de vente relative à l'institution de cette servitude.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-288044-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
